

## Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

### 1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

### 1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

*La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.*

*L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.*

### 2) L'organisme de formation

#### Etablissement de formation :

Raison sociale :AUTO-ECOLE F.COSTENTIN

Adresse : 13 Avenue Maurice Marland

Adresse électronique : autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone : 02.33.51.09.63

Siret : 383 353 075 00062

Agrément préfectoral E07050005010

Code NAF : 8553Z

Gérant : COSTENTIN Fabienne

Responsable des relations avec les élèves :JOURDAN Jérôme

### 3) Les pré-requis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

### 4) Le public visé

Tous publics

### 5) La durée de la formation

8 heures

### 6) Les véhicules

- Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- Voitures et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

### 7) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

#### Séquence 1 : formation pratique hors circulation

(Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

#### 1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

## 2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré-signalisation en cas de panne.

## 3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

## Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation

(Durée minimale : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle ;
- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...);
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...);
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

### **Séquence 3 : sensibilisation aux risques**

**(durée minimale : 1 heure)**

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

N°d'activité 28500132050

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

## 1) Préambule

*La catégorie B du permis de conduire permet la conduite de :*

- *véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;*
- *véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

*La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite des mêmes véhicules attelés par une remorque :*

- *dont le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est  $\leq$  à 750 kilogrammes*
- *dont le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes*

## 2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

*L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.*

*Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.*

*Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.*

*Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.*

*L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.*

*Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. Pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.*

*L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.*

## 3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : AUTO-ECOLE F.COSTENTIN

Adresse : 13 AVENUE MAURICE MARLAND  
50290 BREHAL

Adresse électronique : autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone : 02.33.51.09.63

Siret : 383 353 075 00062

Agrément préfectoral E 0705005010

Code NAF : 8553Z

Gérant : COSTENTIN FABIENNE

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

N°d'activité 28500132050

## 4) Les pré-requis

- avoir 17 ans minimum
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

## 5) Le public visé

Tous publics

## 6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

## 7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
  - dispositions légales en matière de circulation routière
  - le conducteur
  - la route
  - les autres usagers de la route
  - réglementation générale et divers
  - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
  - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
  - équipements de sécurité des véhicules
  - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
<b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li><li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir</li><li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li><li>- Démarrer et s'arrêter</li><li>- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li><li>- Utiliser la boîte de vitesses</li><li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li><li>- Regarder autour de soi et avertir</li><li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li></ul>
<b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li><li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li><li>- Adapter l'allure aux situations</li><li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li><li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération</li><li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li><li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li></ul>
<b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li><li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li><li>- Passer des virages et conduire en déclivité</li><li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li></ul>

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

N°d'activité 28500132050

avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li><li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li><li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</li><li>- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li></ul>
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre un itinéraire de manière autonome</li><li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</li><li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li><li>- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</li><li>- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</li><li>- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</li><li>- Pratiquer l'éco conduite</li></ul>

## 8) Les épreuves d'examen

### L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

### L'épreuve pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

Programme de formation à la catégorie AAC du permis de conduire

## 1) Préambule

*La catégorie B du permis de conduire permet la conduite de :*

- *véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;*
- *véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

*La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite des mêmes véhicules attelés par une remorque :*

- *dont le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est  $\leq$  à 750 kilogrammes*
- *dont le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes*

## 2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

*L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.*

*Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.*

*Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.*

*Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.*

*L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.*

*Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. Pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.*

*L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.*

## 3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : AUTO-ECOLE F.COSTENTIN

Adresse : 13 AVENUE MAURICE MARLAND  
50290 BREHAL

Adresse électronique : autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone : 02.33.51.09.63

Siret : 383 353 075 00062

Agrément préfectoral E 0705005010

Code NAF : 8553Z

Gérant : COSTENTIN FABIENNE

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

## 4) Les pré-requis

- avoir 15 ans minimum
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

## 5) Le public visé

Tous publics

## 6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

## 7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
  - dispositions légales en matière de circulation routière
  - le conducteur
  - la route
  - les autres usagers de la route
  - réglementation générale et divers
  - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
  - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
  - équipements de sécurité des véhicules
  - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
<b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li><li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir</li><li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li><li>- Démarrer et s'arrêter</li><li>- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li><li>- Utiliser la boîte de vitesses</li><li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li><li>- Regarder autour de soi et avertir</li><li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li></ul>
<b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li><li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li><li>- Adapter l'allure aux situations</li><li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li><li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération</li><li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li><li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li></ul>
<b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li><li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li><li>- Passer des virages et conduire en déclivité</li><li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li></ul>

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li><li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li><li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</li><li>- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li></ul>
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre un itinéraire de manière autonome</li><li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</li><li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li><li>- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</li><li>- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</li><li>- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</li><li>- Pratiquer l'éco conduite</li></ul>

## 8) Les épreuves d'examen

### L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

### L'épreuve pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

Programme de formation : conduite supervisée

## 1) Préambule

*La catégorie B du permis de conduire permet la conduite de :*

- *véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;*
- *véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

*La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite des mêmes véhicules attelés par une remorque :*

- *dont le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est  $\leq$  à 750 kilogrammes*
- *dont le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes*

## 2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

*L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.*

*Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.*

*Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.*

*L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.*

*Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. Pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.*

*L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.*

## 3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : AUTO-ECOLE F.COSTENTIN

Adresse : 13 AVENUE MAURICE MARLAND  
50290 BREHAL

Adresse électronique : autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone : 02.33.51.09.63

Siret : 383 353 075 00062

Agrément préfectoral E 0705005010

Code NAF : 8553Z

Gérant : COSTENTIN FABIENNE

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

## 4) Les pré-requis

Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut :

- avoir 18 ans ou plus ;
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

### Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à l'auto-école ;
- soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

## 5) La formation

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances.
- Avoir obtenu une autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis, dès sa délivrance, à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

### Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

### Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit:

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

## Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur.

L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

## À savoir

La durée du permis probatoire est de trois ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

Le candidat ne bénéficie pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".

## 6) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
<b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li><li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir</li><li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li><li>- Démarrer et s'arrêter</li><li>- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li><li>- Utiliser la boîte de vitesses</li><li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li><li>- Regarder autour de soi et avertir</li><li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li></ul>
<b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li><li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li><li>- Adapter l'allure aux situations</li><li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li><li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération</li></ul>

# AUTO-ECOLE F.COSTENTIN :

Siret :383 353 075 00062

Adresse mail :autoecole.f.costentin@orange.fr

Téléphone :02.33.51.09.63

Agrément Préfectoral : E0705005010

Numéro de formation professionnelle :

Code NAF: 8553Z

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li><li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li></ul>
<b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li><li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li><li>- Passer des virages et conduire en déclivité</li><li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li><li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li><li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li><li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</li><li>- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li></ul>
<b>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre un itinéraire de manière autonome</li><li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</li><li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li><li>- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</li><li>- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</li><li>- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</li><li>- Pratiquer l'éco conduite</li></ul>

## 7) Les épreuves d'examen

### L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

### L'épreuve pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**